CONGO
2017

Nouridine Kane DIA / n.dia@afdb.org
Francis Jony ANDRIANARISON / francis.andrianarison@undp.org

www.africaneconomicoutlook.org

CONGO

- **Dans un contexte international difficile, marqué par le net repli des cours du pétrole, la croissance a fléchi à -2.4 % en 2016 contre 2.6 % en 2015 et devrait atteindre 0.5 % en 2017.**
- **Bien que la pauvreté soit passée de 50.2 % à 37 % de la population entre 2005 et 2011, les performances sociales du Congo demeurent mitigées, avec des indicateurs sociaux en contradiction avec son statut de pays à revenu intermédiaire (PRI).**
- **Malgré un fort potentiel, le secteur industriel ne s'est pas développé pour devenir la force motrice de l'économie et de sa transformation structurelle.**

Vue d'ensemble

La baisse des cours mondiaux du pétrole a continué à fortement affecter l'économie congolaise en 2016. La croissance a été négative à -2.4 % contre 2.6 % en 2015. Cette récession s'explique par le contrechoc pétrolier, qui a entraîné une contraction des activités pétrolières et le ralentissement de la croissance du secteur non pétrolier, lui-même induit par la baisse des investissements publics. La forte dépendance au pétrole rend pressants les efforts nécessaires pour bâtir une économie plus diversifiée et résiliente. Le taux d'inflation, à 4.3 % en 2016, devrait rester légèrement supérieur au critère de convergence de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), fixé à 3 % en 2017-18. La baisse marquée des revenus du secteur pétrolier a entraîné un déficit de 15.9 % du PIB en 2016, malgré un resserrement de la politique budgétaire, ainsi qu'un creusement du déficit du compte courant de la balance des paiements, passé de -20 % à -24.2 % du PIB entre 2015 et 2016.

La croissance devrait atteindre 0.5 % en 2017 et 3.3 % en 2018, soutenue par le rebond de la production pétrolière, grâce à l'entrée en activité de nouveaux puits, ainsi que l'augmentation des productions de ciment et agricole. Cependant, la volatilité des prix du pétrole, la réduction de la marge de manœuvre du gouvernement pour soutenir la croissance et l'affaiblissement de la stabilité macroéconomique constituent autant de risques majeurs. La réalisation de ces perspectives dépendra aussi de la capacité à mettre en œuvre un ajustement ordonné et suffisant pour une sortie de crise ainsi que de l'accélération du rythme des réformes structurelles pour la diversification de l'économie.

Malgré les progrès constatés au Congo, les indicateurs sociaux restent inférieurs à ceux d'autres pays africains ayant un niveau de revenu similaire. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Congo occupe la 136e place sur 188 pays en 2016 avec un indice de développement humain (IDH) de 0.591, en légère hausse par rapport à 2015. La pauvreté est passée de 50.2 % en 2005 à 37 % en 2011, mais reste supérieure à la moyenne des PRI comparables. Avec un coefficient de Gini de 0.465 qui classe le pays 90e sur 105 au niveau mondial, l'inégalité et la répartition des revenus restent des défis majeurs. Par ailleurs, le chômage affecte une part importante de la population active, notamment 30 % des 15-29 ans et 19 % des femmes.

En dépit des efforts de la dernière décennie, l'industrialisation n'est pas encore effective. Malgré le contrechoc pétrolier, qui s'est traduit par une diminution du PIB pétrolier, l'or noir demeure le moteur de l'économie, à hauteur de 40 % du PIB, contre 7 % seulement pour le secteur secondaire. L'industrie congolaise reste très peu diversifiée, ses exportations se limitant à trois catégories de produits qui ne représentent que 6.5 % des exportations totales en 2016. Afin de favoriser le développement industriel et entrepreneurial, le pays s'est doté d'une politique ambitieuse de diversification et d'industrialisation, via le Programme national de développement (PND) 2012-16 et la lettre de politique d'industrialisation du Congo. Dans le cadre du PND, des programmes visent à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat et l'investissement privé.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE © BAfD, OCDE, PNUD 2017

Cependant, leurs résultats restent faibles. L'intensification des efforts du gouvernement sera essentielle pour accélérer la construction d'une économie diversifiée et plus résiliente.

Graphique 1. **Taux de croissance du PIB réel**

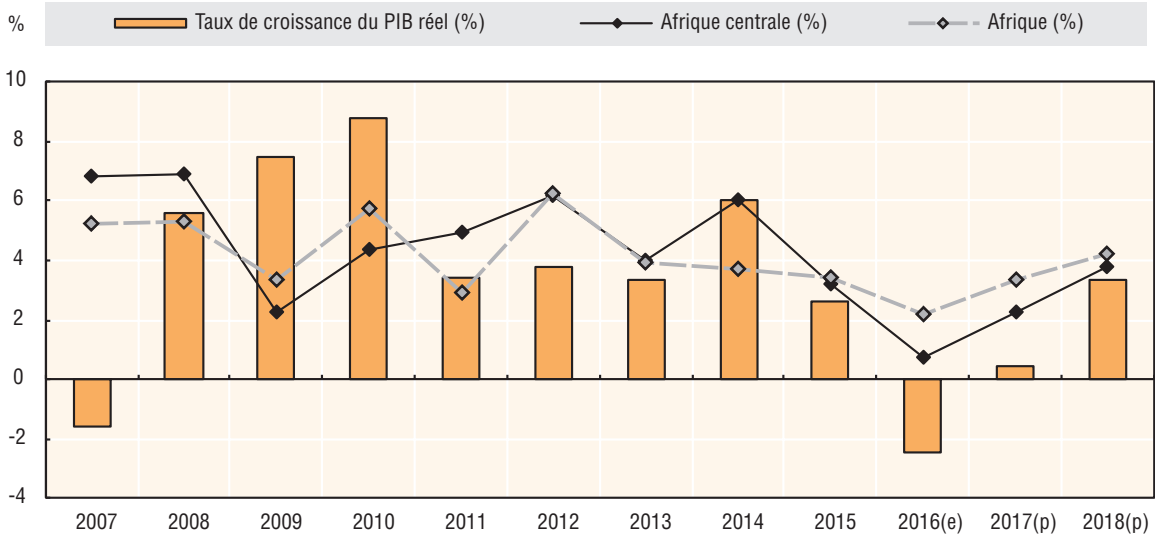

Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. **Indicateurs macroéconomiques**

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	2.6	-2.4	0.5	3.3
Croissance du PIB réel par habitant	0.0	-5.0	-2.2	0.7
Inflation	0.9	4.3	3.6	3.3
Solde budgétaire (% PIB)	-16.9	-15.9	-7.9	0.2
Compte courant (% PIB)	-20.0	-24.2	-18.5	-18.3

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

Comme en 2015, l'impact négatif du choc pétrolier continue de peser sur l'économie du Congo. La croissance économique a fléchi à -2.4 % en 2016 contre 2.6 % en 2015 en raison de la baisse du PIB pétrolier mais aussi du ralentissement de la croissance du secteur non pétrolier induit par la contraction des investissements publics résultant de la chute des recettes pétrolières. L'inflation a atteint 4.3 % en 2016. Le ralentissement de la croissance met en lumière la fragilité de l'économie congolaise et les risques associés à sa forte dépendance au pétrole. D'où la nécessité pressante d'intensifier les efforts pour bâtir une économie résiliente et diversifiée à travers notamment : i) la réduction du déficit infrastructurel en particulier énergétique ; ii) la promotion des chaînes de valeur dans les secteurs à fort potentiel notamment agricole ; et iii) l'accélération des réformes économiques et structurelles, en particulier celles visant à améliorer l'environnement de l'investissement privé.

Le tassement des cours internationaux du pétrole a provoqué une détérioration de la position budgétaire et extérieure du pays. La baisse marquée des revenus du secteur pétrolier, qui représentaient plus de 80 % des recettes publiques jusqu'en 2014, a entraîné un déficit de 15.9 %

du PIB en 2016, malgré la réduction des dépenses publiques. Le choc des termes de l'échange a aussi provoqué un creusement du déficit du compte courant de la balance des paiements de -20 % du PIB en 2015 à -24.2 % en 2016, malgré la réduction des importations induites par la baisse des investissements publics.

Face à la persistance des faibles cours du pétrole, des mesures ont été prises, visant un rééquilibrage budgétaire et le redressement de la position extérieure. Après le budget 2015 et la Loi de finances rectificative 2016 qui prévoyaient une certaine consolidation budgétaire, la Loi de finances 2017 envisage une réduction de 24 % des dépenses publiques par rapport à 2016, portant principalement sur les dépenses d'investissement. Toutefois, la réponse du gouvernement demeure partiellement efficace pour absorber les chocs induits par la baisse des cours du pétrole. Un ajustement budgétaire plus important serait nécessaire pour préserver la stabilité macroéconomique.

La dette extérieure augmente de façon continue. Elle est passée de 20 % du PIB en 2010, lors de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), à 52.2 % en 2016. En août 2016, les agences de notation *Fitch*, *Standard & Poor's* et *Moody's* ont dégradé la note de crédit du pays, les deux premières agences la plaçant dans la catégorie « Défaut partiel. » Cette décision a été prise après un défaut de paiement dû au 30 juin 2016 sur l'unique Eurobond émis en 2007, dans le cadre de la restructuration de la dette commerciale vis-à-vis des créanciers du Club de Londres. Le gouvernement a expliqué que ce manquement était dû à un problème technique et non à des contraintes de trésorerie, et a depuis effectué le paiement en souffrance. Cet épisode met néanmoins en lumière la pression exercée par le contrechoc pétrolier sur les positions budgétaire et extérieure du pays. Suite à cette régularisation, *Fitch* a rehaussé la note du Congo à « CCC » tandis que *Standard & Poor's* l'a rétablie à « B-.» L'analyse de la viabilité de la dette (AVD) en cours de finalisation dans le cadre des consultations de l'Article IV du Fonds monétaire international (FMI) pourrait aboutir à une hausse du risque de surendettement. Une politique d'endettement prudente s'avère nécessaire, pour ne pas compromettre la viabilité de la dette et accélérer la diversification de l'économie en vue de renforcer sa résilience aux chocs externes.

Afin de promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer le climat des affaires. Cependant, des avancées significatives sont nécessaires pour rendre l'environnement de l'investissement privé plus attractif. Le délai de création des entreprises a été raccourci et il est devenu plus facile de fermer une entreprise, grâce à une nouvelle procédure d'arbitrage pour les entreprises en difficultés et une procédure simplifiée pour les PME. Malgré ces mesures, le Congo reste classé 177e sur 190 pays en 2017 dans l'édition 2017 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Son rang en matière de paiement des taxes, de commerce transfrontalier et d'accès à l'électricité illustre les progrès qui restent à accomplir. Des avancées notables ont été réalisées en matière de gouvernance mais les diagnostics les plus récents sur la gestion des finances publiques (*Public expenditure and financial accountability* 2015 et *Public expenditure management and financial accountability review* 2015) montrent que des efforts sont encore nécessaires pour atteindre les normes internationales.

La croissance, de 5 % par an en moyenne entre 2005 et 2014, ne s'est pas accompagnée d'un progrès comparable du développement humain, en hausse de 2 % par an sur la période. Selon le PNUD, le pays occupe la 136e place sur 188 pays avec un indice de développement humain (IDH) de 0.591 comparé à 0.582 pour 2014. Globalement, les indicateurs sociaux du pays se sont améliorés, mais restent inférieurs à ceux du groupe des pays africains ayant un niveau de revenu similaire. Bien que l'incidence de la pauvreté ait baissé de 50.2 % en 2005 à 37 % en 2011, elle est supérieure à la moyenne des PRI comparables. Avec un indice de 0.46, l'économie congolaise se classe 90e sur 105 selon la mesure de Gini. La faiblesse des indicateurs sociaux est en contradiction avec le statut du Congo en tant que PRI et appelle une action vigoureuse du gouvernement pour améliorer le rythme comme la qualité de la croissance et renforcer l'efficacité des prestations de services publics.

Les perspectives économiques demeurent incertaines et tributaires de l'évolution des cours du pétrole. La croissance devrait atteindre 0.5 % en 2017 et 3.3 % en 2018, soutenue par le rebond de la production pétrolière, le dynamisme du secteur agricole et l'augmentation de la production de ciment. L'inflation devrait légèrement dépasser le seuil de convergence régionale de 3 % en 2017 et 2018. Les principaux risques portent sur la volatilité des cours du pétrole, la réponse insuffisante à l'affaiblissement de la stabilité macroéconomique, la réduction de la marge de manœuvre du gouvernement pour soutenir la croissance, aggravée par le manque de diversification économique, ainsi qu'une mise en œuvre limitée des réformes structurelles.

Tableau 2. **PIB par secteur (en pourcentage du PIB)**

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	3.6	8.3
Dont pêche	0.3	0.8
Activités extractives	71.5	38.6
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	71.1	38.3
Activités de fabrication	3.5	7.4
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.6	1.5
Construction	3.0	4.2
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	5.6	12.4
Dont hôtels et restaurants	0.8	1.7
Transports, entreposage et communications	4.1	8.3
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	4.6	10.4
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	3.4	9.0
Autres services		
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	**100.0**	**100.0**

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Face à la persistance des faibles cours du pétrole, le gouvernement a poursuivi sa politique budgétaire visant le retour au rééquilibrage budgétaire. Cependant, la réponse du gouvernement au contrechoc pétrolier a été partiellement efficace. Dans un contexte difficile, une Loi de finances rectificative votée en juillet 2016 a réduit les dépenses publiques de 8 % par rapport aux prévisions initiales afin de répondre à la chute de 9 % des recettes budgétaires. Au niveau des dépenses, les ajustements sont faits surtout sur les dépenses en capital qui avaient atteint des niveaux élevés jusqu'en 2014. Leur limitation a permis de contenir le déficit budgétaire global du pays (base engagements, hors dons), ramené de -16.9 % du PIB en 2015 à -15.9 % en 2016. Face à des options de financement étroites, le gouvernement a fait un recours accru aux fonds de réserve budgétaires et externes (utilisation de ses dépôts à la BEAC et des actifs détenus en Chine) pour financer le déficit budgétaire.

En dépit d'un contexte difficile, la politique budgétaire a été en partie guidée par la réalisation des objectifs du Plan national de développement (PND 2012-16). Dans l'ensemble, les dépenses publiques sont en ligne avec les priorités de réduction de la pauvreté du PND. Les dépenses pro-pauvres, principalement absorbées par l'éducation et la santé, ont néanmoins diminué, passant de 16.3 % du total des dépenses en 2014 à 15 % en 2016. Le programme d'investissements publics a été ralenti, mais de nouveaux projets ont été exceptionnellement mis en œuvre dans les secteurs clés du développement humain.

En 2017, la politique budgétaire sera marquée par une discipline contraignante, dans un contexte de fort ralentissement des ressources publiques. La Loi de finances 2017 prévoit une baisse de 24 % des dépenses, avec une baisse de 27.5 % des investissements. La politique de rigueur devrait ramener le déficit budgétaire à 7.9 % du PIB, financé par l'émission de bons du Trésor et d'emprunts obligataires sur le marché financier régional. Au regard de la forte baisse des recettes pétrolières, la réponse des autorités semble insuffisante. Un ajustement plus important et mieux structuré serait nécessaire pour garantir la soutenabilité budgétaire, soutenir l'adéquation des réserves dans la CEMAC et atténuer les risques croissants sur la stabilité macroéconomique. Pour ce faire, le gouvernement compte recourir à l'assistance du FMI pour l'aider à mieux structurer ses efforts d'ajustement, conformément aux conclusions du dernier Sommet extraordinaire des chefs d'États d'Afrique centrale sur la situation économique et monétaire dans la zone CEMAC, qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) en décembre 2016.

Tableau 3. **Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)**

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	**54.8**	**45.8**	**41.0**	**26.9**	**27.2**	**27.4**	**27.8**
Recettes fiscales	7.1	11.2	12.3	16.1	18.2	18.7	19.1
Recettes pétrolières	46.5	33.7	28.1	9.9	8.4	8.0	8.0
Total dépenses et prêts nets (a)	**27.6**	**47.6**	**48.7**	**43.8**	**43.0**	**35.3**	**27.6**
Dépenses courantes	17.2	23.9	18.6	25.4	28.0	26.7	25.1
Sans intérêts	13.9	23.7	18.3	24.9	27.7	26.3	24.8
Salaires et rémunérations	3.6	4.0	4.7	6.4	7.1	6.8	6.4
Intérêt	3.3	0.3	0.2	0.5	0.3	0.4	0.3
Dépenses d'investissement	10.3	23.7	30.1	18.4	15.0	8.6	2.5
Solde primaire	**30.5**	**-1.5**	**-7.4**	**-16.4**	**-15.5**	**-7.5**	**0.5**
Solde global	**27.2**	**-1.7**	**-7.6**	**-16.9**	**-15.9**	**-7.9**	**0.2**

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.
Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire du Congo est dictée par celle de la CEMAC, dont il est membre. Cette politique, conduite par la BEAC, vise à stabiliser les prix dans le cadre du régime de change de parité fixe entre le franc CFA et l'euro. Le taux d'inflation a augmenté de 0.9 % en 2015 à 4.3 % en 2016, soit légèrement au-dessous des limites du critère de convergence de la CEMAC fixé à 3 %. En l'absence de risques majeurs de résurgence de l'inflation, la BEAC a maintenu son principal taux directeur à 2.45 %. Les tendances récentes indiquent que la forte baisse des prix du pétrole s'est traduite par un effet d'éviction du secteur privé. En effet, le resserrement des conditions de liquidité, reflétant le recours des autorités au financement intérieur de ses besoins budgétaires dans un contexte de difficultés de trésorerie de l'État, combiné à une hausse du ratio des prêts non performants, ont entravé l'accès du secteur privé au crédit. À titre indicatif, la croissance du crédit au secteur privé a ralenti à 0.5 % en 2015, contre 27.6 % en 2014. Ainsi, l'encours du crédit au secteur privé qui représente 20.6 % du PIB en 2015 reste parmi les plus faibles en Afrique. Par ailleurs, la position extérieure nette du système monétaire s'est contractée consécutivement à la baisse des recettes d'exportation de pétrole résultant de la baisse de son cours international, conjuguée au repli de la production nationale. Compte tenu de la faiblesse des canaux de transmission de la politique monétaire et du fait que les moteurs de la croissance économique existent en dehors du domaine de la politique monétaire, les mécanismes de transmission de la politique monétaire sur l'économie réelle demeurent faibles.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

Les échanges extérieurs du Congo restent dominés par le secteur pétrolier et les bois tropicaux. Les exportations ont chuté de 32.1 % en 2016, plombées par la chute du cours du pétrole brut. Les importations ont baissé nettement moins vite que les exportations, à -29.8 %. En définitive, le déficit de la balance commerciale, conjugué à la diminution des investissements directs étrangers (IDE), a provoqué une détérioration du déficit de la balance des paiements.

Les autorités ont fait de l'intégration régionale l'un des piliers de leur stratégie de développement, en vue de tirer profit de la position géographique stratégique du Congo dans la sous-région. Cependant, le commerce régional reste marginal, entravé par la faible facilitation du commerce et les coûts de transaction élevés malgré les réformes engagées. Ces dernières portent notamment sur l'informatisation des procédures douanières pour la grande majorité des importations et la mise en œuvre du guichet unique pour les opérations transfrontalières. Classé 182e sur 190 pays en matière de commerce transfrontalier dans l'édition 2017 du rapport *Doing Business*, le Congo fait face à des coûts pour importer ou exporter des marchandises qui dépassent de plus de 55 % ceux des autres pays en Afrique subsaharienne, malgré l'exécution d'un important programme d'investissement visant à améliorer la connectivité du pays et redynamiser ses échanges commerciaux. Selon l'étude sur la logistique des échanges *Connecting to Compete 2016 : Trade Logistics in the Global Economy* réalisée par la Banque mondiale, le Congo arrive en 125e position sur 160 économies. Ses performances s'avèrent particulièrement faibles pour les délais (143e rang) et les douanes (142e rang). L'intégration financière au sein de la CEMAC et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) dont le Congo est membre demeure également limitée. Aux contraintes infrastructurelles et de facilitation du commerce s'ajoutent le manque de volonté et d'engagement politique ainsi que les faiblesses institutionnelles et techniques des structures régionales chargées de mettre en œuvre l'agenda de l'intégration régionale.

Tableau 4. **Comptes courants (en pourcentage du PIB)**

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	51.2	34.3	26.4	5.3	-0.5	4.0	9.0
Exportations de biens (f.o.b.)	79.8	68.6	65.3	53.3	47.5	45.6	45.1
Importations de biens (f.o.b.)	28.6	34.3	38.9	48.0	48.0	41.6	36.1
Services	-22.3	-16.4	-16.2	-16.9	-15.2	-11.9	-12.5
Revenu des facteurs	-30.2	-17.0	-14.2	-9.3	-8.9	-11.2	-15.4
Transferts courants	0.1	0.5	0.5	0.9	0.5	0.6	0.6
Solde des comptes courants	**-1.2**	**1.3**	**-3.4**	**-20.0**	**-24.2**	**-18.5**	**-18.3**

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

La dette publique a dépassé 77 % du PIB à la fin de 2016, dépassant le critère de convergence de la CEMAC. La dette extérieure, qui représente environ 93 % de la dette totale, est en augmentation continue depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2010. Elle représentait alors 20 % du PIB pour atteindre 36.5 % en 2014 et 52.2 % en 2016. Cette hausse s'explique principalement par la poursuite des emprunts et dans une moindre mesure par la détérioration des termes de l'échange et la dépréciation du FCFA. En août 2016, les agences de notation *Fitch*, *Standard & Poor's* et *Moody's* ont dégradé la note de crédit du pays, les deux premières agences la plaçant dans la catégorie « Défaut partiel », après que le pays a manqué l'échéance de juin 2016 de son Eurobond 2007-29. Suite à la régularisation du paiement en souffrance, *Fitch* a rehaussé la note du Congo à « CCC » tandis que *Standard & Poor's* l'a rétabli à « B-. » Le risque de surendettement qui est au niveau « modéré » pourrait augmenter à court terme. Cela met en lumière la nécessité pour le gouvernement d'adhérer à une politique d'endettement prudente pour éviter de compromettre

la viabilité de la dette. À la fin 2016, la dette publique intérieure représente environ 7 % du PIB, consistant essentiellement en arriérés intérieurs qui font l'objet d'un audit.

Des progrès ont été réalisés pour renforcer l'exhaustivité des statistiques sur la dette et sa gestion. L'installation complète du système informatisé de gestion de la dette (Sygade) permet aux autorités d'enregistrer et de surveiller la dette extérieure publique et les opérations de rétrocession. La Caisse congolaise d'amortissement (CCA) établit des données complètes sur l'encours de la dette publique intérieure et extérieure, y compris leur composition. Elle produit également des projections détaillées du service de la dette. Mais il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble de la composition de la dette, en particulier sur les arriérés intérieurs. Par ailleurs, les données sur l'encours de la dette ne peuvent pas être rapprochées facilement des données de flux dans les comptes budgétaires. Par ailleurs, si les objectifs de gestion de la dette sont spécifiés de manière relativement claire dans la Loi de finances, les plans d'emprunt annuels du gouvernement peuvent manquer de spécificité, et ne sont pas définis dans une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

Graphique 2. **Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations**

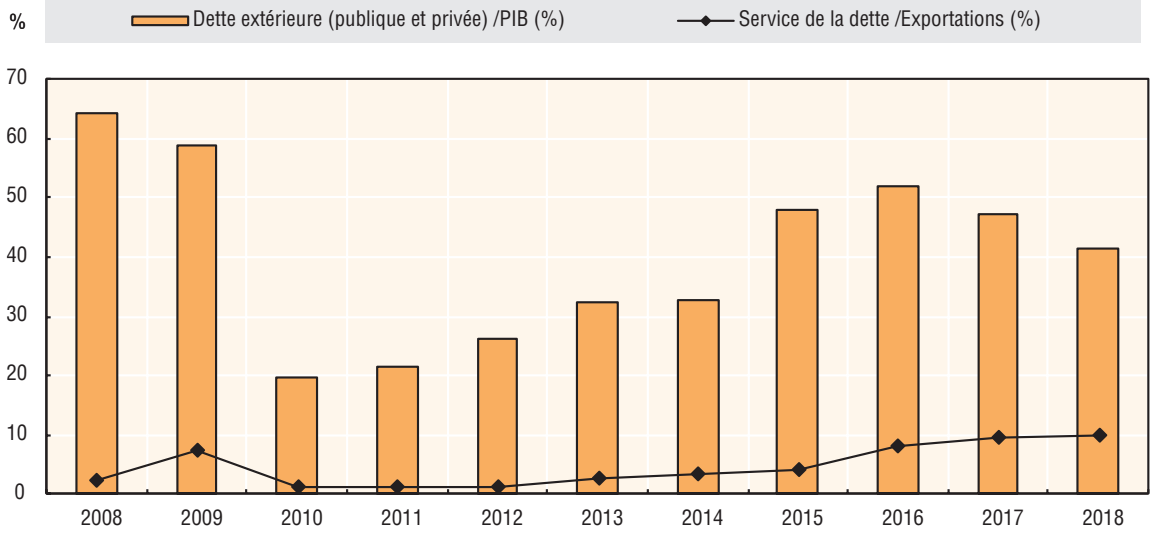

Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Le Congo a amélioré son rang dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale entre 2014 et 2015, sans changement significatif observé dans l'environnement réglementaire depuis 2015. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour l'amélioration du climat des affaires, le pays a rendu plus facile la fermeture d'entreprise en introduisant une nouvelle procédure d'arbitrage pour les entreprises en difficultés financières et une procédure de résolution simplifiée pour les PME. Le délai de création des entreprises a été raccourci à Brazzaville grâce à la mise en œuvre des réformes administratives intervenues au sein du Centre de formalités des entreprises (CFE).

Malgré tout, le Congo reste parmi les économies les plus mal classées du monde en matière de pratique des affaires, au 177e rang sur 190 pays en 2016 dans le classement du rapport *Doing Business*. Le Congo occupe la 183e place pour les procédures et coûts liés au paiement des impôts. Les entreprises doivent traiter en moyenne une série de 50 paiements par an pendant environ 602 heures. L'exécution des contrats nécessite 44 procédures qui durent 560 jours et représentent 53.2 % de la valeur de la créance. Le score du Congo sur la facilité d'obtention des permis de construction est 124e sur 190 pays. Il faut encore 12 procédures, 164 jours et un coût équivalent à 7.1 % de la valeur de l'entrepôt pour obtenir un permis de construction. Le Congo obtient un score de 4 concernant l'indice de protection de l'investisseur minoritaire, un score plus élevé indiquant des protections plus fortes. La propriété foncière privée est autorisée avec très peu de restrictions mais il y a des conflits occasionnels entre la tenure traditionnelle et moderne des terres. Le Congo a rendu plus coûteux la formalisation et le transfert des titres de propriété en inversant une loi antérieure qui avait réduit les frais d'enregistrement. Il occupe le 171e rang en matière de transfert de propriété, selon l'édition 2017 du rapport *Doing Business*, avec 55 jours et un coût représentant 12.3 % de la propriété pour établir et enregistrer un titre.

Pour renverser ces tendances, un Comité de coordination, une cellule de suivi et des groupes thématiques ont été mis en place, afin de poursuivre les réformes et en proposer de nouvelles. Dix-huit projets de réformes ont été élaborés afin de simplifier les procédures et réduire les délais ainsi que les coûts financiers. Ces textes sont en cours de validation.

Secteur financier

Le système financier reste globalement résilient même s'il a vu ses créances douteuses augmenter. La plupart des banques commerciales sont globalement en conformité avec les ratios prudentiels. La capitalisation est restée adéquate avec un ratio capital réglementaire sur actifs pondérés par le risque de 16.1 % au-dessus du seuil réglementaire de 8 %. En outre, bien qu'ayant augmenté à 4.3 % (contre 2.3 % en 2013), le ratio des prêts non performants reste faible. Le ratio des provisions pour créances douteuses par rapport aux créances improductives totales continue sa baisse, passant de 60 % en 2012 à 46.2 % en 2015. La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) a renforcé ses capacités au cours des dernières années, mais il est encore possible d'accroître son indépendance et ses capacités de supervision bancaire pour la rendre plus conforme avec les principes fondamentaux de Bâle et l'expansion de ses missions à la supervision des institutions de microfinance (IMF).

Le nombre de banques commerciales est passé de six en 2006 à onze en 2015, tandis que les microcrédits délivrés par les IMF entre 2005-15 ont été multipliés par 11. Cependant, les circuits financiers restent moins développés que dans les pays comparables. Les trois fonds de pension couvrant à la fois les secteurs public et privé sont nettement sous-financés. La décision en 2011 de créer une Caisse des dépôts et de consignations (CDC) pour remédier au manque d'instruments financiers dans les banques n'a pas encore produit les effets escomptés, dans la mesure où elle n'est pas encore opérationnelle. Pour toutes ces raisons, l'accès aux services financiers reste l'un des moins inclusifs au sein de la CEMAC et de la zone franc.

Bien que le volume des crédits bancaires ait plus que doublé entre 2012 et 2015, le ratio du crédit privé au PIB à 20.6 %, demeure l'un des plus faibles de la région. Le Congo a perdu neuf places dans le classement *Doing Business* 2017 pour l'indicateur accès au crédit, l'un de ceux pour lesquels il enregistre sa plus mauvaise performance. Un obstacle majeur au financement des PME par les banques privées, selon ces dernières, tient au manque de projets bien conçus et viables, ainsi que de garanties suffisantes pour couvrir les risques encourus. L'économie a un score de 2 sur la profondeur de l'indice de l'information de crédit et un score de 6 sur la force de l'indice des droits légaux, légèrement supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

L'amélioration de l'inclusion financière au Congo nécessitera notamment : i) des mesures visant à réduire les exigences de garantie et les coûts d'intermédiation ; ii) l'établissement d'un

cadastre et d'un guichet unique pour l'enregistrement des titres de propriété foncière ; iii) le renforcement du cadre juridique ; et iv) la promotion de la microfinance et de la banque mobile. Le gouvernement est en train de procéder à la mise à jour de sa stratégie de développement du secteur financier afin de répondre à ces défis.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Selon les indicateurs de gouvernance dans le monde de 2015, publiés par la Banque mondiale, la performance du Congo reste nettement inférieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (-0.80) dans la catégorie de l'efficacité du gouvernement avec un score de -1.02.

Les mécanismes visant à rendre compte de la gestion des finances publiques existent mais leur efficacité reste limitée par la faiblesse des institutions de contrôle et le chevauchement de leurs mandats. Les institutions de contrôle interne et de contrôle externe sont presque toutes confrontées à des difficultés liées principalement à l'insuffisance quantitative et qualitative de leurs ressources humaines et financières. Le contrôle budgétaire de la gestion des finances publiques est aussi négativement affecté par les insuffisances de la comptabilité budgétaire ainsi que par l'incapacité du système informatique à produire des états d'exécution budgétaire et des comptes complets.

Les efforts se poursuivent pour améliorer la transparence des opérations de l'État. Dans le cadre de la transposition des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC, un projet de loi sur la responsabilité fiscale et la transparence des finances publiques a été adopté par le Parlement en décembre 2016. Par ailleurs, les procédures d'appel d'offres sont maintenant traitées dans le cadre du nouveau Code des marchés publics conforme aux bonnes pratiques internationales. Cependant, les récentes évaluations des procédures nationales de passation des marchés montrent qu'il subsiste encore d'importantes faiblesses qui affectent négativement la transparence et l'efficience du système actuel. Des allégations de corruption dans l'attribution des marchés et des appels d'offres publiés irrégulièrement restent fréquentes.

Un plan d'action anti-corruption global, adopté en août 2009 et mis à jour début 2011 est en cours, avec des résultats faibles. Selon le dernier rapport Mo Ibrahim 2016 sur la gouvernance, le Congo occupe un rang particulièrement faible pour le critère « rendre des comptes », avec un score de 19 contre une moyenne de 35.1 pour l'Afrique. Le Congo figure ainsi parmi les dix derniers États du classement (44e rang sur 54 pays). Selon l'indice de perception de la corruption 2015 publié par *Transparency International*, le Congo occupe le 146e rang sur 168 pays dans le monde.

Gestion des ressources naturelles et environnement

L'engagement du Congo pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles se traduit par la mise en place d'une législation nationale exhaustive et son adhésion à de nombreux accords internationaux. Le gouvernement a adopté plusieurs réformes ambitieuses qui visent à renforcer la transparence dans l'attribution des concessions ainsi que les exigences en matière d'évaluation d'impact social et environnemental (EIE), une obligation légale dont la qualité varie beaucoup. Les normes environnementales existent uniquement pour l'exploitation commerciale du bois, et les considérations environnementales sont incluses dans les exigences légales pour l'exploitation forestière. Il n'y a aucune preuve que les normes environnementales existent dans d'autres domaines (mines, eau, air, terre, etc.). Les ministères sectoriels sont mandatés pour effectuer des évaluations mais l'application des politiques reste faible.

Un comité interministériel pour résoudre les conflits d'usage entre les différents secteurs a été créé et une loi de planification de l'utilisation des terres adoptée en 2014. La mise en œuvre de la loi n'est pas encore effective, cependant. Les instruments réglementaires applicables à la conservation sont globalement adéquats. Les forêts naturelles et savanes dans les aires protégées sont généralement bien protégées.

Le Congo s'est investi dans l'aménagement et la certification de ses forêts, si bien qu'il est devenu un modèle en la matière. En 2015, 32 concessions forestières, couvrant 10.6 millions d'hectares, soit 85 % de la superficie totale attribuée à l'exploitation, sont sous aménagement. Sur ces surfaces, 4.1 millions d'hectares disposent déjà de plans d'aménagement contre 3.6 millions d'hectares en 2012. La politique nationale de conservation et gestion durable des forêts a conduit à la certification du *Forest Stewardship Council* (FSC) sur 2.5 millions d'hectares, soit près de la moitié de toutes les forêts certifiées FSC dans le Bassin du Congo et la plus grande superficie de forêts tropicales humides certifiées FCS au monde.

Contexte politique

Des tensions politico-sécuritaires ont marqué l'année 2016. L'élection présidentielle de mars 2016, remportée par le président sortant, s'est tenue dans un contexte particulièrement tendu, marqué par des affrontements entre l'armée et des combattants présentés par le gouvernement comme des ex-rebelles « Ninjas » se réclamant du Pasteur Ntumi, un ex-chef rebelle actif entre 1998 et 2003 dans la région du Pool (sud du Congo). Les autorités lui reprochent d'avoir dégradé la sécurité dans cette région depuis septembre 2016. Les combats ont fait plus d'une vingtaine de morts selon un bilan officiel. Selon les résultats électoraux proclamés par la Cour constitutionnelle, le président sortant a été réélu dès le premier tour avec 60.19 % des voix et un taux de participation d'environ 72 %. Cependant, les principaux candidats de l'opposition ont rejeté ces résultats, dont la crédibilité a par ailleurs fait l'objet de réserves émises par certains partenaires et observateurs internationaux. Afin de résoudre la crise postélectorale, l'opposition et la communauté internationale, notamment les Nations Unies et l'Union européenne (UE) ont appelé à un dialogue politique inclusif. Mais ces appels n'ont pas à ce jour reçu une réponse officielle de la part du gouvernement. Toutefois, à l'occasion de la fête nationale du 15 août 2016, le maire de Brazzaville et le Premier ministre ont lancé une initiative « *Vivre ensemble* » visant à ressouder l'unité entre les Congolais, divisés après la présidentielle de mars 2016. Mais les deux principales plateformes d'opposition rejettent cette initiative et réclament plutôt un dialogue « sincère ». Suite à l'investiture du président de la République, un Premier ministre a été nommé comme le prévoit la nouvelle loi fondamentale et une nouvelle équipe gouvernementale de 38 ministres mise en place le 30 avril, avec la participation de certains membres de l'opposition dite « modérée ». Les nouvelles institutions prévues par la nouvelle Constitution, adoptée en octobre 2015, continuent d'être instaurées. Des élections législatives sont prévues en juillet 2017.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

Le secteur de l'éducation au Congo dispose d'une stratégie largement partagée et approuvée par les principaux partenaires de développement, ainsi que par le Partenariat mondial pour l'éducation (*Global Partnership on Education* – GPE). Les réformes identifiées sont pertinentes et nécessaires, mais leur réalisation reste entravée par les capacités insuffisantes du système (politiques, ressources humaines et financières, institutionnelles).

Le Congo est considéré comme l'un des pays les plus scolarisés de l'Afrique centrale. Selon l'enquête à indicateurs multiples 2015, le taux d'accès dans le primaire est de 96 %. Mais si le pays a presque réussi l'éducation universelle, il reste confronté au problème de la qualité de l'éducation et de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Le taux d'achèvement du primaire reste très faible en milieu rural, stagnant à 56 % contre 80 % au niveau national. Par ailleurs, les derniers résultats de l'évaluation internationale du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Pasec) indiquent que les élèves congolais du primaire sont moins performants que leurs voisins des pays de l'Afrique francophone comparables, tels que le Cameroun et le Gabon avec un score de

39.1 en français et 36 en mathématiques. La parité entre les sexes dans l'accès à l'enseignement primaire est atteinte et les progrès vers la parité des sexes dans l'enseignement post-primaire encore plus significatifs. Cependant, les inégalités de genre, géographiques et de revenus sont toujours présents dans le système.

Le gouvernement reste pleinement engagé à l'élargissement du système de santé publique, en particulier les soins de santé primaire, comme souligné dans le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2011-15), étendu à 2016. L'effort financier déployé dans ce cadre a permis d'améliorer l'accès aux soins. Le taux de mortalité infantile est réduit presque de moitié entre 2005 et 2015, passant de 75 à 36 décès pour mille naissances. Les taux de couverture sont assez élevés, à 90 % pour la vaccination des enfants, 91 % pour l'enregistrement des naissances, 93 % des femmes enceintes recevant des soins prénataux et 94 % des naissances étant assistées par du personnel de santé qualifié. La performance du Congo sur ces indicateurs est aujourd'hui est supérieure à celle des pays à revenu moyen intermédiaire en Afrique subsaharienne. Cependant, le taux de mortalité maternelle persiste à des niveaux élevés, à 426 décès pour cent mille naissances vivantes en 2012. Par ailleurs, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans est passée de 11.6 % en 2011 à 12.3 % en 2015.

Des progrès notables ont été réalisés dans la prévention et le traitement du VIH/Sida, de la tuberculose et du paludisme, mais les maladies infectieuses comme le paludisme continuent de poser des défis importants. Le taux de prévalence du VIH/Sida chez les adultes est estimé à 2.6 % en 2016 contre 3.2 % en 2014 et le taux d'incidence (nouveaux cas) est inférieur à 1 %. La prévalence du VIH/Sida chez les femmes enceintes recevant des soins prénatals est de 2.7 %. Par contre, le paludisme contribue à une proportion importante de décès et de maladies chez les personnes au Congo, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Malgré une croissance robuste au cours de la décennie écoulée, la pauvreté et les inégalités continuent d'entraver fortement les efforts de développement du pays. La part de l'extrême pauvreté est passée de 50.2 % en 2005 à 37 % en 2011, supérieure à l'objectif de 30 % fixé par les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015. De plus, le niveau de la pauvreté est encore beaucoup plus élevé que dans les autres PRI comparables. Le taux de pauvreté multidimensionnelle du PNUD qui exprime le degré de privations auxquelles les ménages peuvent être confrontés, s'élève à 43 % de la population congolaise, soit 6 points de pourcentage de plus que la pauvreté monétaire. Cette privation est surtout marquée par un niveau élevé de privations en termes de conditions de vie (56.6 %) et de santé (32.8 %). Les indicateurs nationaux masquent aussi des différences notables entre le milieu urbain et rural. Le milieu rural concentre plus de pauvres avec un taux de pauvreté monétaire de 75.6 % contre 32.3 % en milieu urbain (ECOM 2011). Les populations y avaient un faible accès à l'eau potable (16.9 % contre 83.4 % en milieu urbain), à l'électricité (6.8 % contre 52.9 % en milieu urbain) et à un système d'assainissement sain (0.9 % contre 33.9 % en milieu urbain).

La protection sociale reste une action stratégique clé du gouvernement, qui a mis au point la Politique nationale d'action sociale (PNAS), adoptée en 2015 afin de fournir à l'ensemble de la population un socle de protection sociale non contributive, c'est-à-dire un paquet de mesures de base en vue de réduire la vulnérabilité des ménages et des individus, de les aider à mieux gérer les risques sociaux et de leur garantir la dignité humaine. Dans le cadre du PNAS, le programme Lisungi, lancé en 2014, vise par exemple à mettre en place les piliers essentiels d'un programme national de filets sociaux et un programme pilote de transferts monétaires pour améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation des enfants des ménages les plus pauvres. Des efforts récents visent à élargir les filets de sécurité sociale, par le biais de la fourniture de kits scolaires aux orphelins et aux enfants issus de familles vulnérables et des bourses à la plupart des étudiants de l'enseignement supérieur vulnérables. Le gouvernement continue également d'exécuter un

programme « vivres contre travail » avec le soutien du Programme alimentaire mondial (PAM) dans certaines régions du Congo, qui vise à aider les enfants à l'école. Cependant, le système de protection sociale en vigueur reste limité et inefficace pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Les prestations de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS) ne couvrent que 15 % de la population fin 2014. Le taux de couverture des filets de sécurité sociale au Congo est faible (0.9 %) par rapport à la moyenne de 14.3% pour l'Afrique subsaharienne au cours de la période 1998-2014. Les programmes de filets de sécurité sociale ne couvrent que des besoins spécifiques et ciblent les indigents et les groupes spécifiques comme les personnes âgées, les handicapés et les orphelins. Le régime d'assurance maladie universelle (Ramu), institué par la loi n° 37-2014 du 27 juin 2014 n'est pas encore mis en place.

Egalité hommes-femmes

Avec un indice d'inégalité de genre de 0.591, le Congo est classé 137e sur 188 pays, selon le Rapport sur le développement humain 2015. Il se place ainsi au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0.575). Grâce à la politique de gratuité de l'enseignement primaire du gouvernement, l'indice de parité au primaire est passé de 0.84 en 1995 à 0.97 en 2011. Toutefois, des efforts considérables sont nécessaires pour assurer la parité au niveau du secondaire et l'université et en matière d'accès des femmes et des filles aux services de santé. Les femmes sont plus touchées par le VIH/Sida, la prévalence chez les jeunes femmes (15-24 ans) est 1.5 fois plus élevée que chez les hommes du même âge (1.4 % contre 0.9 %) en 2014.

Dans la vie économique, l'égalité entre les sexes est très loin d'être acquise. En 2015, 62 % des jeunes femmes entre 15 et 29 ans au chômage sont en quête d'emploi depuis au moins un an contre 51 % chez les hommes. Sur l'ensemble des jeunes travailleurs, 30.2 % disposent d'un salaire mais les jeunes femmes salariées (18.2 %) sont deux fois moins nombreuses que les jeunes hommes (40.4 %).

Concernant la protection devant la loi, les hommes et les femmes bénéficient des mêmes droits constitutionnels et légaux. La nouvelle Constitution, en vigueur depuis du 6 novembre 2015, reconnaît l'égalité entre les hommes et les femmes et établit un Conseil consultatif sur les femmes pour aider le gouvernement dans la promotion de l'égalité entre les sexes. Cependant, la violence domestique est commune et il n'y a pas de lois spécifiques pour faire face à la question.

La parité femmes-hommes tarde à se mettre en place dans les instances de prise de décision. Au niveau politique, la proportion des députés femmes a baissé, passant de 14 % en 1990 à 10 % en 2011 et 6 % en 2015. Au niveau du gouvernement, on note une légère amélioration. L'équipe nommée le 30 avril 2016 comporte huit femmes sur les 38 ministres, contre cinq seulement dans le gouvernement précédent.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation au Congo

En dépit des efforts réalisés au cours de la dernière décennie, l'économie congolaise reste très dépendante du pétrole et l'industrialisation n'est pas encore effective. Malgré le contrechoc pétrolier, qui s'est traduit par une diminution du PIB pétrolier, le secteur pétrolier demeure le principal secteur de l'économie avec une contribution au PIB de 40 % alors que celle du secteur secondaire demeure marginale, à environ 7 %. Globalement, le poids de la transformation industrielle a été marginal au cours de la dernière décennie, la part du secteur industriel dans le PIB ne dépassant pas 11 % en moyenne.

Les données exhaustives permettant de fournir une représentation précise du secteur industriel et de l'entreprenariat manquent, mais on s'accorde à constater au Congo la faiblesse du secteur industriel et du secteur privé en général. Selon les données du CFE, sur les 25 000 nouvelles entreprises ayant vu le jour depuis 2006, seulement 1 % opèrent dans le secteur secondaire. Par ailleurs, l'industrie congolaise est très peu diversifiée et constituée d'entreprises

opérant pour l'essentiel dans l'agro-industrie, la production de ciment, la transformation du bois et les industries mécaniques et métallurgiques. Les exportations du secteur se limitent à trois catégories de produits (bois transformés en sciages, placages et copeaux, sucre et produits raffinés de pétrole), qui ne représentent que 7.2 % des exportations totales en 2015 et 6.5 % 2016. La production de ciment et boissons connaît une croissance rapide. Par contre, du fait du manque de débouchés à l'extérieur, la production du sucre est, depuis 2012, limitée à la satisfaction de la demande intérieure.

Le pays s'est doté d'une politique ambitieuse de diversification et d'industrialisation de son économie, à travers le Programme national de développement (PND 2012-16) et la lettre de politique d'industrialisation du Congo. Les objectifs de cette politique sont : i) l'accroissement du volume des investissements privés et publics dans le secteur industriel ; ii) la création d'au moins une unité industrielle de transformation des ressources locales dans chaque département ; iii) la création des conditions d'émergence de pôles de croissance et de compétitivité ; et iv) l'accroissement de la part du secteur industriel dans le PIB. Afin de mettre en œuvre cette politique, la stratégie d'industrialisation du pays, décrite dans le PND 2012-16 est articulée autour des principaux axes suivants : i) promouvoir une industrie de transformation et d'exportation à haute valeur ajoutée des produits agricoles ; ii) le développement du contenu local, notamment la transformation locale du bois et la production locale des matériaux de construction ; et iii) développer quatre Zones économiques spéciales (ZES) dédiées aux activités pétrochimiques, minières, agroalimentaires, forestières ainsi que de transports et de services. Un Programme national de redéploiement industriel (PNRI) a été lancé. Cependant, les réalisations ont été plus faibles que prévu, notamment en matière de création de ZES, dont aucune n'est opérationnelle à ce jour.

Le Congo ne dispose pas d'un cadre de politique spécifique ni d'une stratégie pour promouvoir l'entrepreneuriat et soutenir sa stratégie d'industrialisation mais son engagement pour le développement de l'entreprenariat national se reflète dans le PND 2012-16. Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, le gouvernement conduit des programmes visant à : i) encourager l'éclosion des PME dans les secteurs du bois, de l'agro-industrie, de la fabrication des matériaux de construction ; ii) accompagner les promoteurs de création d'entreprises à travers le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) ; iii) construire des infrastructures ; et iv) créer un environnement favorable à l'investissement privé. Par ailleurs, en novembre 2016, le gouvernement a organisé les premières assises nationales de l'entreprise congolaise dont les recommandations devraient déboucher sur la mise en œuvre d'une véritable politique de promotion et de développement des PME, de l'entrepreneuriat au Congo, pilotée par le ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (MPMEA).

Le MPMEA et le ministère du Développement industriel ont été créés en avril 2016 pour piloter les politiques publiques de développement industriel et entrepreneurial. Ces deux ministères, à travers l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), le FIGA et la direction de l'Industrie sont chargés d'appuyer les PME et de mettre en œuvre la politique de promotion du secteur privé et la stratégie d'industrialisation. Le gouvernement a également mis en place l'Agence de promotion de l'investissement (API) dont le mandat est de concevoir une image de marque afin d'attirer les investisseurs potentiels, de mettre en œuvre la politique en matière d'investissement et contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires. Cependant, la plupart de ces structures ne sont pas opérationnelles et éprouvent d'énormes difficultés pour accomplir leurs missions, à la fois en raison du manque de moyens matériels et humains et de l'insuffisante coordination des différents acteurs. En outre, il n'existe pas de politiques spécifiques ni de structures en place pour favoriser les start-ups, même si un incubateur d'entreprises dénommé « BantuHub » a été créé à l'initiative du secteur privé. Ces insuffisances expliquent la faiblesse des résultats des programmes d'industrialisation et de promotion de l'entrepreneuriat et du secteur privé.

Conscient que l'industrialisation et l'entrepreneuriat sont des préalables à la construction d'une économie diversifiée et plus résiliente en vue de faire face au repli des cours des matières premières, le gouvernement entend intensifier ses efforts dans ces deux domaines clés. Il compte mettre l'accent sur les priorités suivantes : i) la mise en œuvre de politiques, législation et institutions de soutien à l'industrialisation ; ii) la mise à niveau des services d'infrastructures ; ii) le soutien aux secteurs industriels à fort potentiel ; iii) l'octroi de facilités de financement aux PME et le renforcement des capacités des entreprises locales ; iv) le soutien à l'entreprenariat national ; v) l'accélération du plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires afin de favoriser les investissements du secteur privé dans la transformation industrielle ; et vi) le développement des compétences techniques et entrepreneuriales.

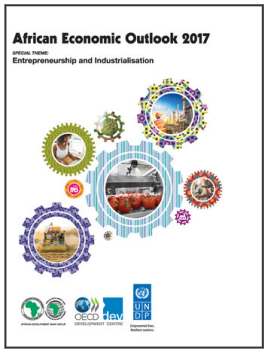

Extrait de :

African Economic Outlook 2017

Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Congo », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/aeo-2017-24-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.